

Assemblée Générale Annuelle

Séance de travail

à 13 h 30

Le mardi 29 avril 2025

Lien pour webinaire
[Webinaire de l'AGA du CPTNB](#)

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|---|-------------------------------------|
| 1. | Ouverture de la séance/confirmation du quorum | Par la présidente |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour | Motion d'approbation |
| 3. | Adoption des résolutions en bloc* | Motion d'approbation (points 4 à 7) |
| 4. | Ratification du procès-verbal précédent (voir page 2) | |
| 5. | Rapports (voir le rapport annuel 2024 séparé) | |
| 6. | Examen financier 2024 (document séparé) | |
| 7. | Nominations du vérificateur et du conseiller (voir page 3) | |
| 8. | Rapport sur les candidatures (voir page 4) | Motion d'approbation et/ou élection |
| 10. | Date et lieu de la prochaine AGA | Pour information seulement |
| 11. | Levée de la séance | Déclaration de la présidente |

* Tous les éléments qui ont été distribués à tous les inscrits seront adoptés en une seule proposition si aucun membre veut faire retirer un élément des résolutions en bloc.

PROVISOIRE

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle

Le 26 avril 2023

1. Ouverture de la séance

La présidente du CPTNB et présidente de séance Julie McGivery, pht, déclare ouverte l'Assemblée Générale annuelle à 13 h 36. Le quorum a été atteint avec un total de **69 votes et 31 votes par procuration**, selon les physiothérapeutes présents dans toute la province par webinaire.

2. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de changements à l'ordre du jour tel qu'il a été distribué.

Motion : **Que l'on approuve l'ordre du jour tel qu'il a été distribué.**
Motion de Karla Faig, appuyée par Christine Bateman et motion adoptée sans opposition. Aucune abstention.

3. Approbation de l'ordre du jour par consentement

La présidente demande une motion pour adopter l'ordre du jour par consentement, lequel comprend les quatre (4) points suivants qui ont été transmis antérieurement :

- 4. Ébauche du procès-verbal de l'AGA de 2023**
- 5. Rapport annuel du Conseil et de la registraire de 2023**
- 6. Bilan financier de 2023**
- 7. Nominations du vérificateur et du conseiller juridique pour 2024**

Motion : **Que l'on approuve l'ordre du jour par consentement tel qu'il a été distribué.**
Motion de Kelly O'Donnell, appuyée par Chantal Grand-Maison, la motion est adoptée sans opposition. Aucune abstention.

8. Rapport sur les nominations

La présidente du CPTNB et présidente de séance Julie McGivery, pht, a indiqué qu'il y avait un poste disponible pour un membre actif des membres du conseil pour 2024-25 et que les candidatures ont été demandées à la salle, mais qu'il n'y a pas eu de nominations. Motion de Mayumi Takatsuka, appuyée par Ashley Rose et motion adoptée sans opposition. Aucune abstention.

9. Date et lieu de l'AGA 2025

La présidente indique que la date provisoire de la prochaine AGA est le **mardi 25 avril 2025**.

10. Ajournement

La présidente ajourne la réunion à 14 h 00.



Ellen Snider
Registraire, CPTNB

Assemblée Générale Annuelle

* Éléments inclus dans des résolutions en bloc

5. Voir le rapport annuel 2024 * séparé

6. Voir l'examen financier 2024 * séparé

7. Nominations du vérificateur et du conseiller juridique *

A. **Motion** : Approuver le choix du cabinet comptable **Cumming & Associates** en tant que vérificateur pour 2025.

B. **Motion** : Approuver le choix du cabinet d'avocats **Cox & Palmer** en tant que conseiller juridique du Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick pour les affaires législatives générales et réglementaires.

C. **Motion** : Approuver le choix du cabinet d'avocats **Fawcett & Cutler** en tant que conseiller juridique du Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick pour les plaintes et discipline.

8. Voir le rapport de candidatures 2025-26 à la page 4.

Rapport sur les nominations du Conseil pour 2025-26

Nom	Poste du Conseil	Situation après l'AGA
MEAK CHHUOM, pht Pratique privée, Miramichi	Président	Année 1 d'un mandat de deux ans
SASCHA BOULET-DEVOST, pht Pratique privée, Grand Falls	Vice-Présidente	Année 1 d'un mandat de deux ans
Les membres du Conseil suivants ont accepté les rôles indiqués pour 2025-26 :		
ASHLEY EVERS, pht Hôpital, Moncton	Secrétaire-trésorière	Année 1 de 6 (maximum de 3 mandats de deux ans)
VACANT	Membre actif	Année 1 de 6 (maximum de 3 mandats de deux ans)
VACANT	Membre actif	Année 1 de 6 (maximum de 3 mandats de deux ans)
VACANT	Membre actif	Année 1 de 6 (maximum de 3 mandats de deux ans)
MICHEAL MORTLOCK Retraité, Campbellton	Représentant du public	Année 6 de 6 (maximum de 3 mandats de deux ans)

Selon les Règlements, article 4(1) : « Le Conseil du Collège doit être composé d'au moins cinq et d'au plus sept membres. Les membres du Conseil doivent être représentatifs de la situation géographique (nord, centre, sud) et des types de pratique (publique, privée, clinique et administrative). Les membres doivent comprendre a) le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier; b) des membres actifs; et c) un maximum de deux personnes représentant le public, conformément à l'alinéa 8(1)b) de la *Loi*. »

Bien que la réglementation autorise trois mandats de deux ans chacun (maximum de six ans), une personne qui a servi six ans au Conseil peut être nommée à nouveau après deux ans d'absence. Une certaine variabilité est autorisée dans des circonstances particulières.

Soumis par :

Julie McGivery, pht, présidente et Ellen Snider, registraire